

DEPARTEMENT
des
BOUCHES-du-RHONE
COMMUNE
d' A U B A G N E

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 26 juin 2023

Convocation du **19/06/2023**

Date de publication : 26.06.2023

Conseillers en exercice : **043**

Présents : **032**

Quorum : **22**

L'An deux mille vingt-trois, et le lundi vingt-six juin à 18 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à L'Espace des Libertés - salle Stéphane Hessel, sous la présidence de M. Gérard GAZAY, Maire.

N° **021-260623**

**OBJET : ENFANCE, EDUCATION,
JEUNESSE ET ENSEIGNEMENT
SUPERIEUR**

Approbation du 6ème axe du P.E.D.T.
(Projet Educatif de Territoire).

PRESENTS :

Monsieur GAZAY Gérard Maire,
Monsieur ROUSSET Alain, Madame AMARANTINIS Sophie,
Monsieur RUSCONI Vincent, Madame MENET Danielle, Monsieur AGOSTINI Pascal, Madame TRIC Hélène, Monsieur AMY Philippe, Madame MORFIN Geneviève, Monsieur LEVISSE André, Monsieur LEANDRE Yoann, Monsieur MOURNAUD Léo, Madame LEVASSEUR Jeannine, Monsieur LOUIS Jean-Bernard, Madame GABRIEL Julie Adjoints,
Madame DUPLAN Irène, Madame MOISE-HIRMAN Monique, Madame BOURGUIGNON Cécile, Madame ROUX Magali, Monsieur CHAMLA Franck-Clément, Madame THIBAUD Faustine, Monsieur PANGOURASSOU Jérémy, Monsieur KOURICHI Zarick, Madame BENASSAYA-NIVET Dominique, Madame MEZERGUES MAUTREF Eliette, Monsieur SALONE Arthur, Monsieur GRANDJEAN Denis, Madame FARDOUX Clémentine, Monsieur LATZ Alexandre, Madame MELIN Joëlle, Monsieur PERRIN-TOININ Yves, Madame BOISSON Valérie Conseillers Municipaux,
formant la majorité des Membres en exercice.

EXCUSES:

Madame HARKANE Stéphanie (donne pouvoir à Monsieur ROUSSET Alain), Madame MORINIERE Valérie (donne pouvoir à Madame MENET Danielle), Monsieur JARQUE Patrice (donne pouvoir à Madame DUPLAN Irène), Monsieur GUEDJ Laurent (donne pouvoir à Monsieur CHAMLA Franck-Clément), Madame AMOROS Brigitte (donne pouvoir à Monsieur AGOSTINI Pascal), Monsieur COETTO Jérémy (donne pouvoir à Monsieur PANGOURASSOU Jérémy), Madame GIOVANNANGELI Magali

Accusé de réception en préfecture
013-211300058-20230626-260623_21-DE
Reçu le 03/07/2023
Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumber=103016KNJ492,givenName=Gérard,SN=GAZAY,T=Maire,OU=0002 211300058,2.5.4.97=#0C0F4E545246522D323131333030303538,O=COMMUNE D AUBAGNE,C=FR
03/07/2023



Délibération n° 021-260623 du Conseil Municipal du 26 juin 2023 (suite)

(donne pouvoir à Madame FARDOUX Clémentine), Monsieur MIROUX William (donne pouvoir à Madame ROUX Magali), Monsieur HERMANT Matthieu (donne pouvoir à Madame MOISE-HIRMANN Monique), Madame BOUGEAREL Michèle (donne pouvoir à Madame MELIN Joëlle)

ABSENTS :

Monsieur CANTARINI Stéphane (absent excusé)

Monsieur Jérémy PANGOURASSOU a été élu(e) secrétaire

Madame Sophie AMARANTINIS rapporte :

Suite à la réforme des rythmes scolaires instaurée par le décret du 26 janvier 2013 relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires, la Ville a adopté son Projet Éducatif de Territoire (P.E.D.T.) par délibération du Conseil Municipal n° 12-110714 du 11 juillet 2014.

Le P.E.D.T. est un cadre de référence qui couvre l'ensemble des actions éducatives et incarne l'engagement contractuel entre la collectivité, les services de l'Etat, les organismes financeurs et les acteurs éducatifs.

Le but est de proposer à chaque enfant accueilli sur le territoire de la commune un parcours éducatif cohérent, de qualité, garant du bien-être et de l'épanouissement de l'enfant dès son plus jeune âge.

Dans le cadre de la Loi Blanquer, le décret n° 2018-647 du 23 juillet 2018 définit les accueils en centres de loisirs du mercredi comme des temps périscolaires sous l'égide d'un « plan mercredis » assorti d'une charte qualité et accompagné du P.E.D.T. « nouvelle génération ».

Pour prendre en compte ce cadre réglementaire et se fixer de nouveaux objectifs, la Ville d'Aubagne souhaite réactualiser le dispositif de 2014, modifié une première fois en 2019.

Ce nouveau P.E.D.T. reprend notamment les 5 axes d'origine toujours moteurs du parcours éducatif :

Axe 1 : L'excellence pour tous par des actions qui contribuent à l'épanouissement culturel, créatif, artistique et la réussite éducative du plus grand nombre,

Axe 2 : Le bien vivre ensemble par l'apprentissage de la vie collective, le respect de ses règles par l'écoute au sein du groupe de vie quotidienne,

Axe 3 : L'ouverture au monde par la découverte d'autres cultures qui développent la curiosité.

Axe 4 : Une éducation sans discrimination par l'acquisition d'une bonne confiance et connaissance de soi pour mieux appréhender les différences,

Axe 5 : L'écologie positive par la sensibilisation à l'environnement et sa sauvegarde, s'inscrivant naturellement comme un levier face aux enjeux planétaires.

De plus, dans le cadre de la politique menée par la Ville d'Aubagne dans le domaine de l'Art et de la Culture et de l'obtention du label 100 % EAC, ce P.E.D.T. s'agrège d'un nouvel axe portant sur l'Éducation Artistique et Culturelle.

Accusé de réception en préfecture
013-211300058-20230626-260623_21-DE
Reçu le 03/07/2023
Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumber=103016KNJ492,givenName=Gérard,SN=GAZAY,T=Maire,OU=0002 211300058,2.5.4.97=#
0C0F4E545246522D3231313330
30303538,O=COMMUNE D AUBAGNE,C=FR
03/07/2023



Délibération n° 021-260623 du Conseil Municipal du 26 juin 2023 (suite)

En effet, l'Art et la Culture constituent un enjeu majeur dans l'éducation des enfants et des jeunes.

Prenant en compte l'ensemble de ces éléments, cette délibération propose d'approuver le nouveau Projet Éducatif de Territoire. Plus ambitieux pour l'Éducation des enfants aubagnais, il intègre ces nouvelles orientations.

Cette délibération propose de prendre en compte les nouvelles orientations du futur P.E.D.T.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Accusé de réception en préfecture
013-211300058-20230626-260623_21-DE
Reçu le 03/07/2023
Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumber=103016KNJ492,givenName=Gérard,SN=GAZAY,T=Maire,OU=0002 211300058,2.5.4.97=#0C0F4E545246522D323131333030303538,O=COMMUNE D AUBAGNE,C=FR
03/07/2023



Délibération n° 021-260623 du Conseil Municipal du 26/06/2023 (suite)

Entendu l'exposé du rapporteur,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le décret n° 2018-647 du 23 juillet 2018 modifiant des définitions et des règles applicables aux accueils des accueils de loisirs,

CONSIDERANT que la Commune souhaite préciser les objectifs éducatifs qu'elle met en œuvre dans le cadre de ses accueils d'enfants et de jeunes,

VU l'examen en Commission Municipale,

Après en avoir délibéré, DECIDE :

ARTICLE Unique : d'APPROUVER le nouveau Projet Éducatif de Territoire.

ADOpte A L'UNANIMITE des MEMBRES PRESENTS

POUR EXTRAIT CONFORME

Gérard GAZAY
Maire

Accusé de réception en préfecture
013-211300058-20230626-260623_21-DE
Reçu le 03/07/2023
Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumber=103016KNJ492,givenName=Gérard,SN=GAZAY,T=Maire,OU=0002 211300058,2.5.4.97=#0C0F4E545246522D323131333030303538,O=COMMUNE D AUBAGNE,C=FR
03/07/2023

